



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'économie et du travail

Rapport

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi
d'intérêt privé n° 206 – Loi modifiant la Loi sur la charte
de la Coopérative fédérée de Québec
(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 4 décembre 2019

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 1266-20191205

2019

Séance du mercredi 4 décembre 2019

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi n° 206 – Loi modifiant la Loi sur la charte de la Coopérative fédérée de Québec (Ordre de l'Assemblée le 14 novembre 2019)

Membres présents :

M^{me} IsaBelle (Huntingdon), présidente

M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne)

M. Bélanger (Orford)

M^{me} Blais (Abitibi-Ouest)

M^{me} Dansereau (Verchères)

M. Fitzgibbon (Terrebonne), ministre de l'Économie et de l'Innovation

M. Jacques (Mégantic)

M^{me} Jeannotte (Labelle)

M. Provençal (Beauce-Nord) en remplacement de M. Simard (Montmorency)

M. Thouin (Rousseau), député ayant présenté le projet de loi

Intéressée :

Coopérative fédérée de Québec :

M^e Josée Létourneau, vice-présidente principale, Affaires juridiques

M. Ben Marc Diendere, vice-président principal, Communications, Affaires publiques, Image de marque

Autre participante :

M^{me} Mélanie Dumont, conseillère émérite, Direction de l'entrepreneuriat collectif, ministère de l'Économie et de l'Innovation

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 44, M^{me} IsaBelle (Huntingdon) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Thouin (Rousseau), M. Fitzgibbon (Terrebonne) et M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne) font des remarques préliminaires.

AUDITION

La Commission entend la Coopérative fédérée de Québec.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Préambule : Le préambule est adopté.

Article 1 : L'article 1 est adopté.

Article 2 : L'article 2 est adopté.

Article 3 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^{me} Dumont de prendre la parole.

L'article 3 est adopté.

Article 4 : L'article 4 est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M^{me} IsaBelle (Huntingdon) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne), M. Fitzgibbon (Terrebonne) et M. Thouin (Rousseau) font des remarques finales.

À 12 h 11, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, suspend ses travaux jusqu'à 15 heures, où elle poursuivra un autre mandat.

La secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Anik Laplante

Claire IsaBelle

AL/sq

Québec, le 4 décembre 2019